

TITRE : Perspectives travaux et plaintes au Conseil Municipal de Rivarennnes

Réuni le 26 avril 2013, sous la présidence de Monsieur LAMAMY Jean Marie, les Elus de Rivarennnes ont pris les décisions suivantes :

Travaux

- L'entreprise Colas a été retenue dans le cadre du syndicat de voirie pour effectuer les travaux sur les voies communales : Thenay- La Blancharderie et village des Nébilons : 22 206 €HT. Une subvention départementale de 10 000 € a été octroyée dans la cadre du FAR voirie.
- Les élus approuvent le programme de travaux place V G Tournois (revêtement-bordures-accessibilité des établissements publics et commerces) tel que présenté par le cabinet DB. Un échancier est donné et une subvention départementale (FAR) à hauteur de 16 500 € sera octroyée.
- Le conseil approuve la cartographie de l'itinéraire passant sur notre commune ainsi que les schémas d'implantation (jalonnement, panneaux de sécurité) proposé par le Parc de la Brenne : projet Brenne à vélo.
- Afin de sécuriser la sortie impasse salle des fêtes sur la RD 46 ; un miroir sera installé. Unanimes, les élus sollicitent une subvention départementale dans le cadre des amendes de police.
- Un défibrillateur (SARL Ilichoc) sera installé sur la façade du mur de la cantine au cours du mois de mai ; une formation sera dispensée à toutes personnes volontaires.
- Maison familiale d'accueil : le Maire présente les plans de cette future structure et évoque les diverses démarches en matière de recherche de financement.
- Un emprunt de 30 000 € sur une durée de 8 ans est contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour compléter le financement des divers projets et travaux 2013.

Questions diverses

- Mr René Chartier est recruté (contrat CUI) pour une durée de 6 mois pour faire face à l'absence prolongée de Mr J.Marie Delaune.
- Une subvention de 50 € est octroyée à Delta Revie
- Mr Darnault rend compte des réunions approche environnementale urbanisme sur les thèmes de formes urbaines et déplacements- architecture et matériaux- énergie- eau- déchets. Cette démarche participative sera poursuivie avec le concours de l'architecte Mr Allasoeur, de Mme Redon Socotec environnement pour construire l'éco lotissement St Léonard.
- Le Maire exprime sa colère et appelle à responsabiliser les familles suite au comportement inadmissible et aux dégradations répétitives de biens, mobiliers communaux par de jeunes enfants. Plaintes ont été déposées en gendarmerie.